

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 4 mars deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

**PARTICIPANTS** : Patrick LENFANT (maire), Jean Claude SOLIGNAT (Adjoint), Maryline BRUNOT, David DUPREY, Régis HERVE, Guillaume JAGOREL

**ABSENTS** (excusés): Michelle VIEL (pouvoir à Régis HERVE), Aymeric BLAN (pouvoir à David DUPREY), Yannick VIET (pouvoir à Jean-Claude SOLIGNAT), Thierry LONGUET (pouvoir à Maryline BRUNOT), Coraline GUIOT (pouvoir à Patrick LENFANT)

Régis HERVE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit, ce qui est approuvé par les présents.

### 1. ASSAINISSEMENT

- Une réunion publique de présentation de l'entreprise retenue pour le groupement et d'explication de la démarche des travaux en domaine privé a eu lieu le 31 mars. La très grande participation de la population montre l'intérêt suscité par le début de la phase concrète touchant au domaine privé. Un mémo sera réalisé et distribué prochainement pour indiquer la marche à suivre pour l'organisation de visites individuelles ainsi que les contacts.
- La décision du Bassin Seine-Normandie est attendue en mai, avec l'officialisation de la subvention accordée pour les travaux réalisés en groupement. L'entreprise anticipe cependant les visites pour pouvoir intervenir sur St Laurent la Gâtine à partir de l'été.

### 2. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Le Conseil décide de poursuivre en 2016 sa politique de travaux raisonnés, et d'amélioration du cadre de vie, tout en limitant l'impact pour la population malgré la conjoncture morose actuelle et la diminution programmée des dotations communales.

Observant que les bases d'imposition déterminées par l'Etat, ont augmenté, le Conseil vote à la majorité la stabilité des taxes locales communales suivantes, pour limiter l'impact auprès des particuliers :

	2015		2016
• Taxe d'habitation :	10,80%	→	10,80 %
• Taxe foncière bâti	15,29 %	→	15,29 %
• Taxe foncière non bâti	38,91 %	→	38,91 %

### 3. TARIFS COMMUNAUX

- **Location de salle**
  - 160 € pour les habitants
  - 260 € pour les extérieurs à la commune
  - 200 € pour les associations extérieures à la commune (gratuit pour les associations de la commune)
  - Cauton 152 €
  - Chauffage 45 €
  - Banc et tables 10 € (pour un ensemble d'une table et quatre bancs)
  
- **Tennis (carte annuelle)**
  - Adulte 65 €
  - Couple 95 €
  - Jeune (16 à 18 ans) 25 €
  - Enfants < 16 ans 15 €
  
- **Cimetière**
  - Trentenaire
    - Simple 200 €
    - Double 350 €
  - Cinquantenaire
    - Simple 400 €
    - Double 600 €
  
- **Columbarium**
  - Case (10 ans) 250 €
  - Plaque (non gravée) 70 €
  - Dispersion des cendres 60 €
  
- **Photocopies** 0,30 €

Les tarifs ci-dessus sont votés après délibération à l'unanimité

### 4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- **ADMR**  
Après délibération, une subvention de 350 € est votée à l'unanimité des présents
  
- **Jumelage** 283,65 € Vote à l'unanimité
  
- **LA GÂTINE**  
*Guillaume JAGOREL, Vice- président de l'association, quitte la séance.*  
Après délibération, une subvention de 2.000 € est votée à l'unanimité des présents.  
*Guillaume JAGOREL revient en séance*
  
- **Syndicat d'initiative** 30 € Vote à l'unanimité

## **5. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

Les tarifs maximaux prévus à l'article L. 2333-9 B-1 du code général des collectivités territoriales et servant de référence pour la détermination des taxes locales sur la publicité extérieure, s'élèvent en 2016 à 15,40 € dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 50 000 habitants ;

La taxe locale sur la publicité extérieure est fixée à **15,40 €** le m<sup>2</sup>.

Vote à l'unanimité

## **6. COMMISSIONS ET SYNDICATS**

- **SIRMATCOM**
  - Vote de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères : stabilité
  - Etude en cours pour la mise en place d'une tarification incitative
  - Le nouveau bâtiment devrait être inauguré en mai 2016

## **4 - QUESTIONS DIVERSES**

- Carnaval du 24/4, départ 15h devant la société LOISELET
- Kermesse des écoles à Boissy : 12 juin 2016

*La prochaine réunion du Conseil est prévue le 15 avril 2016.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 23 h.  
Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.